



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 25423

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le développement des échanges culturels entre la Réunion et les îles de l'océan Indien. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre en faveur de la promotion d'une identité indianocéanique.

Texte de la réponse

La coopération régionale culturelle est reconnue comme un élément essentiel à l'instauration d'un climat de plus grande confiance, lui-même nécessaire pour l'approfondissement de la coopération dans d'autres domaines. La promotion de l'identité indianocéanique, à la fois dans sa spécificité et sa diversité, est le moyen proposé par les participants pour renforcer cette coopération culturelle, qu'ils perçoivent comme un investissement à long terme pour amener les populations à mieux se connaître et mieux coopérer. Le projet régional dans le domaine de la culture, élaboré en 1995 et 1996, prévoyait de développer une coopération dans les domaines suivants : patrimoine, livre, échanges artistiques, communication audiovisuelle. Ce projet n'a pas pu progresser, en raison notamment de la difficulté de définir avec le bailleur de fonds des critères de régionalité des actions. La COI n'intervient donc jusqu'à présent que de manière ponctuelle, en soutenant notamment des manifestations régionales comme le festival Kréol (Seychelles) ou le festival Donia (Madagascar). La convergence et l'évolution continues des technologies de communication et l'informatique ont ouvert de nouveaux champs d'applications télématiques permettant le développement de l'information, de l'éducation, des loisirs, des services financiers et des échanges commerciaux sur les plans nationaux, régionaux et internationaux. A des degrés divers et selon des calendriers de mise en oeuvre différents, les pays de la Commission de l'océan Indien (COI) s'inscrivent dans cette tendance globale. La zone COI, souffrant notamment de possibilités limitées ou coûteuses de transport physique de personnes ou des marchandises, offre un espace prometteur de développement des flux « immatériels » d'information, de connaissances et de services venant renforcer des réseaux existants ou en devenir qui s'appuieraient sur des pôles d'excellence régionaux. Les applications télématiques désormais envisageables dans la COI permettront ainsi d'ouvrir de nouveaux champs de coopération scientifique, technique et culturelle, d'une part, d'intégration économique intra-COI et d'accès aux marchés extérieurs, d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25423

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 860

Réponse publiée le : 12 avril 1999, page 2197